



LYCÉE DES MÉTIERS

LE ROCHER

SALON-DE-PROVENCE

BTS MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE DE LA COSMÉTIQUE ET DE LA PARFUMERIE

OPTION B : FORMATION-MARQUES

RNCP 37375 ACTIF JUSQU'AU 31.08.2028

Le BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie – option Formation-Markes, préparé en apprentissage, forme des professionnels hautement qualifiés capables de concevoir, promouvoir, animer et développer des actions commerciales et de formation pour le compte de marques du secteur de la beauté et du bien-être. Cette formation de niveau 5 (Bac +2) associe enseignements théoriques, pratiques professionnelles et immersion en entreprise, afin de répondre aux exigences techniques, commerciales et relationnelles des entreprises du secteur cosmétique, esthétique et parfumerie.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le référentiel se présente en plusieurs blocs de compétences qui ont pour objectif :

- Développer des prestations esthétiques et des services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques
- Concevoir ou réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service
- Option B : Animer, former et négocier dans le cadre de stratégies commerciales d'entreprises de beauté et de bien-être

APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- Intérêt marqué pour l'univers de la beauté, de la cosmétique et des marques
- Aisance relationnelle et sens de la communication
- Goût pour la formation, l'animation et la négociation commerciale
- Capacité d'adaptation aux évolutions technologiques et du marché de l'esthétique cosmétique
- Rigueur, autonomie, esprit d'initiative et curiosité

LE PROGRAMME

Matières dispensées au sein du centre	1ère Année	2ème Année	Total Heures
Langues vivantes	70h	118h	188h
Biologie appliquée et cosmétologie	116h	24h	140h
Physique et chimie appliquée	46h	-	46h
Environnement professionnel	46h	-	46h
Conception de prestations esthétiques et démonstration de techniques esthétiques	140h	48h	188h
Environnement commercial et relation client	46h	-	46h
Design de communication	25h	-	25h
Projet dans le secteur de la beauté et du bien être	35h	71h	106h
Culture économique, juridique et managériale et stratégie de l'entreprise	58h	-	58h
Communication dans l'environnement professionnel	58h	-	58h
Actions professionnelles	35h	-	35h
Techniques de Négociation Relation Client	-	71h	71h
Gestion opérationnelle et commerciale	-	71h	71h
Actions de formation et d'animation	-	165h	165h
Techniques de communication dans le cadre de la promotion d'une marque, d'une prestation, d'un appareil, d'un produit	-	71h	71h
Actions professionnelles	-	36h	36h
Total heures de formation	675H	675H	1350h

LES DÉBOUCHÉS/ LES MÉTIERS ACCESSIBLES

Après ce BTS une poursuite d'études est envisageable en :

- Licence professionnelle (cosmétologie, commerce, marketing, formation)
- Autres parcours universitaires selon le projet professionnel

Le titulaire du BTS MECP – option Formation-Markets peut exercer notamment les fonctions de :

- Formateur(trice) pour une marque
- Animateur(trice) commercial(e)
- Technico-commercial(e)
- Conseiller(ère) expert(e) en produits et technologies esthétiques
- Responsable animation ou promotion des ventes

Les emplois s'exercent au sein de marques de cosmétiques, laboratoires, distributeurs spécialisés, instituts, parfumeries, en France ou à l'international

PRÉREQUIS

Le BTS Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie est accessible à tout titulaire d'un Baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé dans le RNCP au niveau 4, ou d'un diplôme reconnu conjointement par la France et un Etat partenaire.

Une formation issue de certains domaines tels que BAC Technologique (STMG ou ST2S) – BAC Pro Esthétique-Cosmétique-Parfumerie facilite l'accès à la formation.

COÛT DE LA FORMATION

ALTERNANCE :

Nous proposons 2 types de contrat, le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage. Dans le cadre de l'alternance la formation est financée par l'entreprise.

- En contrat de professionnalisation le taux horaire est pris en charge par les OPCO pour le secteur privé.
- En contrat d'apprentissage le niveau de prise en charge (NPEC) est défini par la branche professionnelle en accord avec France COMPETENCES et le candidat bénéficie d'une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC. Pour le domaine public le CNFPT peut prendre en charge une partie des frais de formation.

INITIAL STATUT SCOLAIRE :

Les frais de scolarité varient entre 1 200 € et 4 000 € par an suivant le type de BTS et le type de formation (contacter le centre de formation concerné si le BTS est proposé en formation initiale).

DURÉE DE LA FORMATION

Pour les BTS au sein du CFA Provence Formation, les durées de formation sont de 2 ans et le nombre d'heures pour chaque BTS est de 1350 heures minimum sur 24 mois (variation possible selon le type de format et de contrat).

INSCRIPTION

Tous nos BTS sont éligibles à l'inscription sur la plateforme PARCOURSUP mise en place par le ministère de l'Enseignement Supérieur.

La période de pré-inscription s'étend du 1er Mars de l'année en cours jusqu'à 3 mois qui suivent le début de la formation prévu dans chaque centre de formation (fin aout – mi-septembre).

L'accès à la formation en apprentissage requiert la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise, au plus tard 3 mois après le début de la formation.

L'accès à la formation est validé après une étude des prérequis et sur dossier voire tests et/ou entretien.

CONTACT

LE ROCHER Montée de la Transhumance
13300 Salon de Provence
Téléphone : 04 90 56 13 79
provence-formation.fr

PASSERELLES ET POSITIONNEMENT

REDOUBLEMENT :

Si vous avez déjà un diplôme équivalent au BTS, ou bien si vous avez validé certaines épreuves, sachez que vous pouvez conserver le bénéfice d'épreuves ou d'unités où les notes sont supérieures ou égales à 10/20. Sachez que vous pouvez également obtenir des dispenses par équivalences. Dans ce cas il est nécessaire de réaliser une procédure auprès de l'Education Nationale.

AMÉNAGEMENT DE LA DURÉE DE FORMATION :

Un aménagement est possible avant la signature du contrat : le positionnement réglementaire, est un acte qui vise à aménager la durée de formation des candidats en fonction de leurs études, de leur expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Le positionnement a pour objet de fixer la durée de formation qui sera requise lors de l'inscription à l'examen. Lors d'une réduction de la durée de formation en contrat d'apprentissage (entrée en cours de formation), un positionnement (différent du positionnement réglementaire) sera réalisé par le Centre de Formation afin de définir l'aménagement nécessaire de la formation.

Entrée en année 2 possible (sous réserve des prérequis, de l'accord du centre formation et de la place disponible)

ENTRÉE EN FORMATION SANS EMPLOYEUR :

Sous réserve de l'accord du Centre de Formation, et de la place disponible, vous pouvez obtenir un statut de STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. Ce statut s'applique pour les candidats n'ayant pas encore trouvé d'entreprises et qui aspirent à se former en apprentissage (ATTENTION : délai de 3 mois accordé pour trouver un employeur). Dans cette hypothèse, vous pouvez intégrer la formation.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI EN ENTREPRISE

Les candidats bénéficient d'un accompagnement avant leur entrée en formation afin de faciliter leur recherche d'alternance. Ils participent à des ateliers collectifs, en visio ou en présentiel, dédiés aux outils et techniques de recherche d'entreprise. Des mises en situation leur permettent de développer leur posture professionnelle et de valoriser leur potentiel. Chaque candidat est également suivi individuellement pour préparer ses entretiens et construire un plan d'action personnalisé.

Nous les informons sur le statut de l'alternant, les caractéristiques du contrat d'apprentissage et les guidons dans leur recherche d'offres. Nous favorisons également la mise en relation avec nos entreprises partenaires afin d'optimiser leurs chances de trouver une structure d'accueil.

Une fois en poste, les alternants bénéficient d'un suivi conjoint assuré par un maître d'apprentissage en entreprise et un formateur du centre. Ce suivi vise à sécuriser leur parcours, renforcer l'intégration au sein de l'équipe et valoriser les compétences acquises. Il s'appuie sur un livret de suivi, des entretiens réguliers et des visites en entreprise tout au long de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Provence Formation privilégie le face à face pédagogique. Le recours à la formation à distance reste une exception en cas de circonstance exceptionnelles (absences d'un formateur / mesures imposées par l'Etat ou le Rectorat, rattrapage des cours...)

A noter : l'utilisation des plateformes numériques est encouragée pour permettre aux formateurs de déposer leurs cours en ligne, ainsi que des exercices pédagogiques.



MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les évaluations sont de deux natures :

- Les évaluations mises en place à intervalles réguliers, réalisées par les formateurs dans leurs matières respectives.
- Les Partiels (ou BTS Blancs) qui ont lieu plusieurs fois par an, durant une semaine entière (dans les conditions de l'examen final, en y appliquant les mêmes coefficients).

La moyenne obtenue en combinant ces deux types d'évaluation permet de noter l'alternant et de constituer une moyenne, notée sur le bulletin semestriel.

Le BTS (Brevet de technicien Supérieur) est un diplôme Education Nationale qui doit être validé par le passage d'un examen, dans le respect de la définition des épreuves. Il s'agit d'un diplôme national de l'enseignement supérieur classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles.

ACCESSIBILITÉ

SITUATION DE HANDICAP : un travailleur en situation de handicap peut entrer dans nos sections en alternance, il n'y a pas de limite d'âge dès lors qu'il existe une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Tout employeur, privé ou public, entreprise, association, profession libérale peut conclure un contrat d'apprentissage avec un alternant en situation de handicap.

Vous pouvez également joindre un de nos « référents handicap » mobilisés sur l'alternance pour vous conseiller, en contactant Le centre de formation dispensant la formation qui vous intéresse.

CONDITIONS D'ÂGE :

L'âge minimum d'entrée en apprentissage est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si l'apprenti(e) a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème. L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus).

Il n'y a pas d'âge limite lorsque l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme /est une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau / n'obtient pas le diplôme ou le titre professionnel visé (dans ce cas, l'apprentissage peut être prolongé pour 1 an maximum avec un nouveau contrat chez un autre employeur).

INSCRIPTIONS À L'EXAMEN FINAL

Le BTS (Brevet de Technicien Supérieur) est un diplôme de l'Éducation Nationale, classé au niveau 5, qui doit être validé par le passage d'un examen.

Les candidats ayant préparé le brevet de technicien supérieur par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous la forme globale à l'issue de leur formation, sauf dérogation qui peut être accordée par le recteur de région académique pour les candidats bénéficiant des dispositions du troisième alinéa de l'article D. 643-6, de l'article D. 643-7 ou de l'article D. 643-8.

Les inscriptions pour le passage de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur sont généralement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre pour des épreuves se déroulant en mai-juin de l'année suivante. Elles sont réalisées par le centre de formation et se font en ligne sur le site de l'académie (Plateforme CYCLADES).

